

L'honorable sénateur Haig, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros cent soixante-dix à cent soixante-onze.

Lesdits rapports sont alors lus par le Greffier, comme suit:—

Le MARDI 15 novembre 1949.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Guy Merrill Desaulniers, de la cité de Montréal, province de Québec, avocat, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie-Berthe-Alice O'Leary Desaulniers, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Le MARDI 15 novembre 1949.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent soixante-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret May Lester Rajotte, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stephen-Paul-Émile Rajotte, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,
Président.

Sur motion, il est—

Ordonné: Que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros cent soixante-dix et cent soixante-onze soient pris en considération demain.

L'honorable sénateur Crerar, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill (E-6), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les biens de surplus de la Couronne", rapporte que le comité, après avoir étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Avec permission,

Le Sénat passe à l'item n° cinq de l'Ordre du jour.